

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2012

Par suite d'une convocation en date du 29 octobre 2012, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis en Mairie le lundi 5 novembre 2012 à dix huit heures sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Étaient présents : Monsieur Michel VALTER – Madame Carole SIMON – Messieurs Jacques ROUSSEAU – Gilles DENNEVAL – Madame Sylvie AUGUSTE – Messieurs Hervé ARNOULD – Michel CHARBOGNE – Gérard REGNAULD – Madame Célyne DHAYNAUT – Messieurs Jacques LANDRAIN – Fabrice PEETERS – Thierry DONRAULT – Olivier KARAS – Madame Jeannine GILLET et Monsieur Abdourazak GUEDI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Thierry DONRAULT est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter la délibération portant sur l'attribution de compensation de transfert de charges au titre de l'année 2012.

Il précise que cette subvention, versée par la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne, vise à compenser la perte de la taxe professionnelle, disparue depuis 2000 lors du passage du District de Châlons en Champagne en Communauté d'Agglomération.

Le montant de cette compensation, au titre de l'année 2012, est de 87 526 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement de cette attribution.

L'ordre du Jour prévu à la séance reprend et est le suivant :

- **Déclaration d'Utilité Publique modification du Plan d'Occupation des Sols,**
- **Modification des statuts du SIEM,**
- **Questions diverses :**

Déclaration d'Utilité Publique modification du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur le Maire explique que, suite à l'enquête préalable de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative à l'extension du Parc Industriel de référence de cités en Champagne sur les communes de Recy et Saint-Martin sur le Pré réalisée du lundi 18 juin au vendredi 20 juillet 2012, le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable au projet d'extension du parc industriel de Cités en Champagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne ainsi un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du P.O.S avec l'opération d'extension du Parc Industriel devant faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Modification des statuts du SIEM

Monsieur le Maire expose que suite à son déménagement le SIEM doit modifier l'article 8 de ses statuts nommé « Siège du Syndicat ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SIEM et notamment son article 8 « Siège du Syndicat ».

Questions diverses

Partenariat avec l'ERSM BASKET :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une demande du Président de l'Éveil de Recy Saint Martin section Basket, qui souhaite savoir si la commune a prévu d'organiser une réception à l'occasion d'un prochain match de basket, dans le cadre d'un partenariat. Cette décision sera remise à une date ultérieure le moment venu.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Dans le cadre de la révision de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, Monsieur MOREAU, de l'AUDC, expose au Conseil Municipal les orientations générales du Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD), qui se divise en trois grands axes :

- ✓ organiser un développement urbain raisonné et de qualité
- ✓ assurer un développement cohérent des activités économiques
- ✓ préserver et mettre en valeur les qualités de l'environnement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au PADD présenté.

Monsieur MOREAU précise que la procédure de modification du P.O.S en P.L.U va durer encore quelques mois du fait de consultations à durées incompressibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

A Recy, le 5 novembre 2012.

Le Maire,
Michel VALTER